

PROVINCE DU BRABANT WALLON  
VILLE DE GENAPPE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUIN 2018

Présents : M. G. COURONNE Bourgmestre-Président  
M. H. TUBIERMONT, C. MESSENS, S. BURY, M. C. HAYET, MM. R. VAN DAMME, A. DUBOIS, V. GIRBOUX, Mme A. LEFEVRE, MM. B. HUTS, K. PAULUS, Mme A. DE GROODE, M. J F MITSCH, Mme S. HERMANS, MM. R. VAN PETEGHEM, Y. SIMON, Mmes A. BEGHIN, T. FEVERY, MM. M. ROUFFIANGE, Ph. GOUBAU, Mme A. VANDERLINCK, MM. J. LECLERCQ, T. ISAAC, R. DE PLAËN, O. MAINFROID, Conseillers  
Mme M. TOCK, Secrétaire

Réf. : SEC/20180625-6

Le Conseil Communal,

Secretariat communal - Motion commune hospitalière.

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ...)

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951, vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisations et de réinstallations,

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels,

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés, où les réponses politiques choisissent d'ériger des murs plutôt que des ponts, où les naufrages en Méditerranée augmentent d'année en année, que des pays européens se retrouvent seuls à faire face à l'accueil des migrants, que l'orientation en Europe inquiète de nombreux citoyens qui y voient une régression de l'histoire et une négation des valeurs qui ont fondé l'Europe d'après guerre,

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, parfois au péril de leurs vies,

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place,

Considérant que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local,

Considérant que les communes – même dans un cadre restreint – ont une marge de manœuvre pour permettre aux migrants d'être mieux accueillis et soutenus, quel que soit leur statut

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble, et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des services communaux de proximité et des services des CPAS,

Considérant qu'un meilleur accueil peut faire la différence dans le parcours d'intégration des migrants en leur donnant toutes les chances et leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale,

Considérant que la Ville de Genappe s'est affiliée à l'ASBL Territoire de Mémoire ;

**ADOpte à l'unanimité** le texte de la motion visant à déclarer Genappe Commune Hospitalière

**A ÉTÉ PRISE à l'unanimité la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des migrants présents sur leur territoire,**

**S'ENGAGE** à des actions concrètes visant à

**1) SENSIBILISER la population sur les migrations et l'accueil de l'autre en:**

- sensibilisant les élèves des écoles communales, les organisations de jeunesse et les groupes actifs sur la commune
- sensibilisant les fonctionnaires du service population, les agents de quartier aux droits des étrangers, à la diversité et au respect de l'autre
- soutenant les initiatives citoyennes, les bénévoles souhaitant venir en aide aux étrangers et primo-arrivants de la commune
- organisant et soutenir de rencontres interculturelles et de moments visant à la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les résidents de la commune (Belges, Européens, étrangers avec ou sans papiers)
- organisant des séances d'information à la population
- promouvant dans les centres culturels communaux la diversité culturelle présente sur la commune et la rencontre entre les populations

- encourageant un climat de respect mutuel, de confiance, et de convivialité dans la commune

**2) Maintenir un accueil de qualité des migrants dans le respect des droits humains et l'optimiser si nécessaire , par ..**

- un accueil administratif de qualité des étrangers résidant dans la commune et des nouveaux arrivants

**INFORMATION DE QUALITE**

- organiser des moments d'information sur les services/aides organisées dans la communes à l'attention de tous les résidents (Belges, Européens, étrangers avec ou sans papiers)
- communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, sur les services existants au sein de la commune et s'assurer que les étrangers comprennent les procédures
- faciliter l'utilisation de l'interprétariat social
- donner aux migrants une information complète sur les parcours d'intégration

**ACCUEIL SPECIFIQUE DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES REFUGIES ET LE SOUTIEN A L'INTEGRATION SELON LEURS DROITS RESPECTIFS**

- systématiser l'orientation vers les cours de FLE (Français Langue Etrangère)
- susciter et soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants via les organismes communaux compétents (missions locales, bureaux d'aide aux entrepreneurs) et orienter vers les organismes régionaux compétents (VDAB, Actiris, FOREM et guichets entreprise)
- soutenir des initiatives d'accès au logement digne quel que soit la situation de séjour
- délivrer une information de qualité concernant la nationalité belge
- avoir une attention spécifique pour les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) en leur assurant logement et accueil approprié
- informer la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA
- favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des MENA

**LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES SANS-PAPIERS :**

- Faciliter et renforcer l'accès à l'aide médicale urgente de qualité
- Favoriser l'inscription des sans papiers dans les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs de la commune
- permettre aux jeunes scolarisés sans papiers qui atteignent l'âge de 18 ans en cours de scolarité secondaire de terminer le cycle entamé et de voir leurs diplômes homologués.

**CONFIRME** la motion prise en séance du 27 février 2018 rejetant le projet de loi actuel autorisant les visites domiciliaires ;

**REFUSE** tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires qui font des migrants des boucs-émissaires et enferment des milliers de personnes dans des zones de non-droit.

**DEMANDE** aux autorités belges compétentes et concernées de remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés.

**MARQUE** sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences et des violations des droits humains des personnes migrantes,  
Pour ces raisons, se déclare commune hospitalière.

Fait en séance date que dessus.

La Secrétaire,  
(sé) M. TOCK

Le Président,  
(sé) G. COURONNE

Pour extrait certifié conforme, délivré à Genappe le 26 juin 2018  
POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Par ordonnance,  
La Directrice Générale,

M. TOCK

Le Bourgmestre,

G. COURONNÉ

